

Domaine Santé

Filière Soins Infirmiers

Interventions infirmières aux personnes vivant avec des plaies

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI. 371.3910.F.23

Degré d'études :

☒ Bachelor☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études :

☐ 1^{ère}☐ 2^{ème}☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 3

Type :

☐ Module obligatoire☒ Module à option obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☐ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

2. Pré-requis☐ Avoir validé le/les modules :☐ Avoir suivi le/les modules :☒ Pas de prérequis☐ Autres :**3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés**

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).**Apprentissages critiques**

- Discuter les principes de l'évaluation clinique et les spécificités en lien avec la peau et les soins de plaies
- Prendre conscience des enjeux liés à l'évaluation globale et l'impact sur le processus de cicatrisation
- Expliquer et identifier les principales étiologies de plaies chroniques, leurs facteurs de risques et leurs complications
- Discuter des prises en soins et les confronter aux recommandations de bonnes pratiques
- Discuter de l'apport des différents professionnels de la santé / de l'apport interdisciplinaire dans la prise en soins des personnes vivant avec des plaies et identifier les critères d'appels aux spécialistes
- Discuter de l'influence de l'étiologie de la plaie sur la qualité de vie et les principes de prise en soin

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

Rôle d'expert-e

- **A1** : Elles assument la responsabilité des prestations de soins infirmiers préventifs, thérapeutiques, de réadaptation, palliatifs, en phase terminale et en promotion de la santé durant toutes les étapes de la démarche de soins. Elles interviennent à toutes les périodes de la vie et à tous les âges et assurent, à chaque instant, la sécurité des patients/clients et la dignité de la personne.
- **A2** : Elles assurent la continuité et la qualité des soins des patients/clients dans des équipes intra et interprofessionnelles.
- **A3** : les soutiennent l'autogestion des patients/clients en fonction de leurs besoins respectifs. Elles les conseillent et les accompagnent dans la promotion de la santé et la prévention ainsi que dans l'autogestion de leur maladie et de ses traitements, en se basant sur les connaissances scientifiques actuelles et en respectant les principes éthiques de la profession.

- **A4** : Elles fondent leur intervention professionnelle sur les résultats de la recherche les plus probants, sur l'éthique et le jugement clinique et favorisent le transfert des résultats de la recherche dans la pratique. Elles participent, par leur activité professionnelle, à la formulation des questions de recherche pertinentes pour la pratique.

Rôle de leader

- **D2** : Elles participent à l'évaluation systématique des prestations de soins et des normes de qualité des soins, sur la base des connaissances scientifiques actuelles, et elles identifient les besoins en termes d'innovations et d'améliorations.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E1** : Elles s'engagent pour la santé et la qualité de vie des patients/clients et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Elles tiennent compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins.
- **E2** : Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.
- **E3** : Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.

Rôle de professionnel-le

- **G1** : Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.
- **G2** : Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable
- **G3** : Elles contribuent à la qualité de vie des individus et de la société et s'engagent pour une utilisation raisonnable des ressources humaines, financières et écologiques

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Anamnèse, suivi et spécificité des soins des plaies
- Différentes typologies de plaie : les lésions de pression et d'humidité, les ulcères vasculaires des membres inférieurs, les ulcères neuropathiques des membres inférieurs, critères de plaies atypiques
- Préparation du lit de la plaie y compris débridement
- Gestion des symptômes dans les soins des plaies
- Promotion à l'autogestion & rôle propre infirmier
- Pratiques infirmières et enjeux de remboursement
- Approches interprofessionnelles

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Après un apport de contenu via e-learning, les étudiant-es sont invité-es à approfondir leurs connaissances au travers de cours, séminaires et ateliers spécifiques. L'usage de l'Intelligence Artificielle est autorisé. Au vu des erreurs relevées dans les contenus et recommandations réalisées par l'IA sur la thématique des plaies et cicatrisation, les étudiant-es sont invité-es à prendre un regard critique sur les résultats produits.

Les modalités ci-dessous seront contributives au développement des rôles : Cours ex-cathédra, cours à distance, séminaires, exploitation de supports multimédia, Moodle HES-SO, lectures d'articles, Quiz et QCM formatifs.

Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant-e est tenu-e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

En cas d'absence justifiée, les évaluations continues ne sont pas nécessairement rattrapées et peuvent être retirées du calcul de la note finale.

En cas d'absence justifiée à une évaluation :

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe au responsable du module de définir ces modalités

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

1. Evaluation continue durant la semaine de cours (prérequis individuels et / ou ateliers pratiques) (40 % de la note finale)
2. Travail oral de groupe (60 % de la note finale)

L'usage de l'IA est toléré pour les différents travaux, mais les étudiant-es portent la responsabilité du travail soumis.

Période : Semaine 2 ou 3

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : examen écrit
- Période : dès que possible
-

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (*juin 2021*) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

Probst, S. (2020), Wound Care Nursing (3e ed). UK : Elsevier

Reeves, I. & Chaplain, V. (2023), Pratiques exemplaires en soins des plaies : de novice à expert – Tome 1. Canada : Presses de Université Laval

Reeves, I. & Chaplain, V. (2023), Pratiques exemplaires en soins des plaies : de novice à expert – Tome 2. Canada : Presses de Université Laval

Les documents et recommandations de bonnes pratiques internationales seront mobilisées en lien avec les thématiques traitées. Se référer aux supports de cours.

7. Responsable(s) de module

Responsable(s) : Paul Bobbink

Equipe pédagogique : Enseignants, assistants et vacataires de la HEdS-Ge, spécialisés en soins de plaies et cicatrisation.

Descriptif validé le 25 septembre 2025 par

Walter Zecca
Co-responsable de filière